

# CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL de la PROVENCE VERTE

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Adopté en conseil d'établissement et délibéré en conseil communautaire le 30 juin 2023



**CONSERVATOIRE  
INTERCOMMUNAL  
DE LA PROVENCE VERTE**

# Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte

## Règlement des Etudes

### Sommaire

#### Préambule

1. Présentation
2. Organisation

#### DESCRIPTIONS DES PARCOURS DE FORMATION

3. Cycle d'éveil et d'initiation, musique et danse en commun « musicadanse »
4. Les parcours en musique
  - Les cursus
  - La formation musicale
  - Le parcours de découverte 7-10 ans
  - Tableaux synthétiques des cursus en musique (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles)
  - Le parcours de 3<sup>ème</sup> cycle
  - L'accueil des adultes
  - La classe CHAM-orchestre
5. Le parcours en danse
  - Les cursus
  - Le parcours de 3<sup>ème</sup> cycle
  - La formation musicale danseurs
  - Les ateliers
  - La pratique amateur
  - L'accueil des adultes
  - La classe CHAM-orchestre
  - Les classes-orchestre
6. Les parcours en arts plastiques
  - Les ateliers
  - L'accueil des adultes et jeunes amateurs
  - Transdisciplinarité
7. Les parcours en théâtre
  - Les cours
  - L'accueil des adultes
8. Les dispositifs personnalisés
  - La Formation Artistique Continué
  - L'Itinéraire Artistique
  - Le cursus adapté
9. Des éléments en commun
  - Le Livret de l'élève en cursus
  - Les évaluations en musique, en danse et en théâtre
  - Les auditions, les concerts, les spectacles, les expositions
  - Les pédagogies innovantes
10. L'accueil des pratiques amateurs en musique

## **Préambule**

Le Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte est un établissement public, spécialisé dans l'enseignement de la musique, des arts plastiques, du théâtre et de la danse. En tant que service public de développement culturel, le conservatoire a pour mission générale de favoriser le rayonnement territorial en développant les pratiques artistiques pour l'ensemble de la population du territoire, tout en réduisant les inégalités d'accès à la culture dans une démarche de cohésion sociale.

Le conservatoire est un lieu de vie artistique et culturelle où l'on vient apprendre, pratiquer, écouter et partager. L'une de ses missions principales est de transmettre les savoir-faire artistiques, techniques et méthodologiques nécessaires à la pratique de la musique, des arts plastiques, du théâtre et de la danse.

Ainsi, ses missions se déclinent à partir de quatre grands objectifs :

- Dispenser un enseignement de qualité et accompagner les pratiques artistiques pour favoriser un développement artistique et culturel, de la sensibilisation au perfectionnement ;
- Favoriser l'épanouissement des publics touchés par l'action du conservatoire ;
- Contribuer au rayonnement culturel du territoire par des actions de diffusion et de création visant notamment à développer le lien social et la notion d'actif culturel ;
- Réduire les inégalités sociales et géographiques d'accès à l'art et à la culture.

## **1- Présentation**

Le règlement des études a pour objectif de décrire les modalités de fonctionnement pédagogique du conservatoire, en complément du règlement intérieur. Il est rédigé et mis à jour en concertation avec l'équipe pédagogique, puis soumis au conseil pédagogique et en conseil d'établissement pour avis, avant d'être validé en conseil communautaire. Il s'appuie sur deux textes fondamentaux : la charte de l'enseignement artistique spécialisé (2001) et le schéma national d'orientation pédagogique (2004 pour la danse, 2005 pour le théâtre et 2008 pour la musique).

## **2- Organisation**

Les études s'articulent autour de plusieurs disciplines : l'enseignement instrumental, vocal ou chorégraphique, la formation musicale, les pratiques collectives, le théâtre et les arts plastiques.

Chaque cycle, en musique, en théâtre et en danse, fait l'objet d'une évaluation.

Des dispositifs « personnalisés » sont organisés en fonction des projets spécifiques.

### **Disciplines enseignées :**

#### **Cycle d'éveil en musique et en danse : "Musicadanse"**

##### **Musique :**

Violon		
Alto	Flûte traversière	Accordéon diatonique
Violoncelle	Clarinete	Galoubet tambourin
Contrebasse	Saxophone	Cornemuse
Guitare	Trompette	Batterie
Guitare électrique	Trombone	Percussion

Guitare basse  
Piano  
Clavier moderne

Tuba  
Chant choral  
Traverso

Musique Assistée par Ordinateur  
Pratiques collectives  
Formation musicale

Danse :

Danse classique  
Danse contemporaine  
Danse de claquettes américaines

Arts plastiques :

Ateliers organisés en groupes d'âge  
Atelier préparatoire à l'entrée aux écoles d'Arts.

Théâtre :

Ateliers organisés en groupes d'âge du CE1 à la 3<sup>ème</sup> et atelier adultes.  
Cours de cycle 1 et cycle 2 à partir de l'entrée en 2<sup>nde</sup>.

**3- Cycle d'éveil et d'initiation, musique et danse en commun « musicadanse »**

*« Jouer d'un instrument de musique c'est se servir de son corps  
Danser c'est relier le mouvement au monde sonore et musical »*

Au sein du conservatoire, les élèves musiciens et danseurs se croiseront souvent dans leurs parcours lors de projets, d'auditions ou de spectacles. Les premières activités sensorielles nécessitent d'être vécues de manière globale et interdisciplinaire. Dans les groupes « musicadanse », les élèves pourront vivre ces premières années en commun et ainsi développer ensemble leur curiosité, leur imagination et leur sensibilité à l'univers des sons et du mouvement.

Il s'agit d'une donc d'une première étape dans leur parcours. En fonction de leur âge, les élèves peuvent débiter indifféremment en Musicadanse 1, 2 ou 3, et découvrir l'établissement et ses nombreuses possibilités, tout en acquérant progressivement les éléments techniques nécessaires à leur évolution artistique.

	Âge	Organisation
Musicadanse 1	4 ans (Moyenne section de maternelle)	45 mn avec 2 professeurs (un danseur et un musicien)
Musicadanse 2	5 ans (Grande section de maternelle)	1 heure avec 2 professeurs (un danseur et un musicien)
Musicadanse 3	6 ans (CP)	<ul style="list-style-type: none"><li>• 45 mn avec 2 professeurs (un danseur et un musicien)</li><li>• 30 mn en atelier de découverte instrumentale (facultatif)</li><li>• 30 mn en atelier chorégraphique (facultatif)</li><li>• De nouvelles propositions autour de l'art plastique et du théâtre sont à l'étude.</li></ul>

Pour les groupes « musicadanse 3 », des ateliers de découverte instrumentale sont mis en place. Dix instruments différents sont ainsi « expérimentés » à raison de trois séances par instrument. Au cours du mois de juin, les enfants « choisissent » musique et/ou danse, et, le cas échéant, se déterminent pour un instrument. Les rencontres avec les futurs professeurs auront ainsi lieu avant l'été.

#### **4- Les parcours en musique**

##### **Les cursus**

L'organisation des activités est hebdomadaire et vise le 100% pédagogie de groupe. Les élèves inscrits en cursus instrumental bénéficient d'une durée basique de cours cumulable d'instrument d'une durée de 30 minutes en 1er cycle (20 minutes la première année du 1er cycle), 45 minutes en 2ème cycle et 1 heure après l'obtention du brevet de fin de 2ème cycle. Les ateliers collectifs de parcours de découverte (7-10 ans) sont d'une durée de 30 minutes. Ils suivent également un cours de formation musicale d'1 heure en 1er cycle et d'1 heure 15 en 2ème cycle.

Tous les élèves, quel que soit leur instrument, sont *vivement encouragés* à intégrer dès que possible un ensemble de pratique collective. Par exemple, un orchestre spécifique appelé « l'orchestre prélude » peut accueillir les élèves dès leurs premiers pas dans la musique, leur offrant ainsi une entrée de choix dans un "parcours de pratique collective" dès le 1er cycle.

À partir de la deuxième année, la participation à une pratique collective est indispensable. Pour les élèves des classes d'instruments à vent, dès que leur niveau le permet, la participation à l'ensemble à vent junior sera privilégiée. Pour les élèves des classes de cordes frottées, c'est l'ensemble à cordes junior qui sera préconisé. Les autres ensembles demeurent accessibles (voir liste en fin de document).

Après l'évaluation de fin de 1er cycle, chaque élève instrumentiste, aidé de ses professeurs et de sa famille, choisit une pratique collective en vue de son inscription future en 2ème cycle. Ce choix permettra d'orienter la suite de son parcours musical.

##### **La formation musicale**

Le cours de formation musicale est au cœur du parcours en musique. Il permet aux élèves de développer leur compréhension de la théorie musicale, ainsi que leurs compétences en lecture, écriture et analyse de la musique. Ce cours est conçu pour être vivant, actif et ludique et est en constante évolution. Des cours spécifiques sont proposés pour répondre aux besoins de différents profils, tels que les adolescents débutants ou les adultes qui rejoignent le conservatoire.

Dans le cadre des musiques actuelles amplifiées, un parcours spécifique est proposé à partir de la phase 2 du premier cycle.

Le premier cycle et le deuxième cycle sont organisés en 3 phases :

- La phase 1, l'entrée dans le cycle (une année)
- La phase 2, le cœur du cycle, la période souple (1 à 3 ans)
- La phase 3, la phase terminale, à l'issue de laquelle est organisée l'évaluation de fin de cycle
  - Accès au deuxième cycle pour la fin du cycle 1
  - Accès aux modules de 3<sup>ème</sup> cycle pour la fin du cycle 2

## Le parcours de découverte

Le parcours de découverte pour les élèves débutants de 7 à 10 ans permet un véritable tour d'horizon des possibilités instrumentales qu'offre le conservatoire. Les enfants choisissent 5 instruments parmi les 14 proposés. Leur curiosité, leur goût parfois déjà établi et les propositions sur les différents sites de cours président à ce choix. En fin d'année, en fonction des places disponibles, ils se déterminent définitivement pour l'année suivante. Durant ces 5 périodes pendant lesquelles les enfants seront 5 fois débutants, ils pourront emporter l'instrument à la maison.

### Tableaux synthétiques des cursus en musique (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles)

Première année dans le 1 <sup>er</sup> cycle - la phase 1 (durée 1 an) L'année de la découverte de la musique, de son langage, de ses plaisirs		
Âge	Organisation	Suivi de l'élève
Parcours de découverte de 7 à 10 ans (du CE1 au CM2) Nouveaux élèves inscrits	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours de formation musicale en groupe : 1h</li> <li>• Parcours de découverte :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 5 instruments choisis dans les 14 propositions du conservatoire</li> </ul> </li> <li>5 à 6 séances de 30 mn par instrument</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendez-vous « famille » avec les professeurs en fin d'année</li> <li>• Accès à la phase 2 de formation musicale sur avis de l'équipe pédagogique</li> </ul>
7 ans (CE1) Elèves provenant de musicadanse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours d'instrument 20 mn cumulable en pédagogie de groupe</li> <li>• Cours de formation musicale en groupe : 1h</li> <li>• Pratique collective indispensable</li> </ul>	
« Ados » 11 ans et + (6 <sup>ème</sup> et au-delà)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours d'instrument 20 mn cumulable en pédagogie de groupe</li> <li>• Cours de formation musicale en groupe spécifique ados : 1h</li> <li>• Pratique collective dès que possible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendez-vous « famille » avec les professeurs en fin d'année</li> <li>• Orientation vers une phase 2 « ados » de formation musicale sur avis de l'équipe pédagogique</li> </ul>

1 <sup>er</sup> cycle (suite) - les phases 2 et 3 (durée 2 à 4 ans)		
Eléments de contenus	Organisation	Suivi et évaluation de l'élève
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cycle de la découverte, mise en place des éléments fondamentaux du langage musical</li> <li>• Appropriation de l'instrument, du geste du musicien</li> <li>• Acquisition de repères chronologiques et stylistiques</li> <li>• Participation aux auditions, présence aux concerts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours d'instrument 30 mn cumulable en pédagogie de groupe</li> <li>• Cours de formation musicale en groupe : 1h</li> <li>• Pratique collective indispensable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi et appréciation de la progression de l'élève tout au long du cycle</li> <li>• Rendez-vous « famille » avec les professeurs en fin d'année</li> </ul> <p><u>En fin de cycle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre pédagogique avec un artiste invité aboutissant à une restitution publique</li> <li>• Validation du passage de cycle en conseil d'enseignants.</li> </ul>
<p><b>NB :</b> Ce cycle est conclu par le brevet de fin de 1<sup>er</sup> cycle. Il donne accès au 2<sup>ème</sup> cycle.</p>		

2 <sup>nd</sup> cycle – phases 1 à 3 (durée 3 à 5 ans)		
Éléments de contenus	Organisation	Suivi et évaluation de l'élève
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cycle du développement des acquisitions techniques musicales et instrumentales</li> <li>• Acquisition des outils donnant accès au premier stade de l'autonomie</li> <li>• Participation aux auditions, présence aux concerts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours d'instrument 45 mn cumulable en pédagogie de groupe</li> <li>• Cours de formation musicale en groupe : 1h15</li> <li>• Pratique collective prépondérante (projet musical)</li> </ul> <p>NB : Les élèves « ados » peuvent rejoindre les cours de formation musicale en 2<sup>ème</sup> cycle en fonction de leurs acquisitions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi et appréciation de la progression de l'élève tout au long du cycle</li> </ul> <p><u>En fin de cycle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre pédagogique avec un artiste invité aboutissant à une restitution publique.</li> <li>• Validation du passage de cycle en conseil d'enseignants avec prise en compte du parcours effectué en formation musicale et dans la pratique collective.</li> </ul>
<p><b>NB :</b> Ce cycle est conclu par le brevet de fin de 2<sup>ème</sup> cycle. Il donne accès au parcours de 3<sup>ème</sup> cycle.</p>		

### Le parcours de 3<sup>ème</sup> cycle

La durée du cycle est fixée entre 2 et 4 ans d'études. En début d'année, un contrat d'objectif est établi entre l'équipe pédagogique, l'élève et la famille. Les objectifs prioritaires du 3<sup>ème</sup> cycle sont l'acquisition de l'autonomie, la créativité, et la prise de responsabilité artistique. A la suite d'un parcours complet, et après avis favorable de l'équipe pédagogique, l'établissement délivre un CEM (Certificat d'Études Musicales).

Le parcours complet :

- "Carte blanche" musicale élaborée par un ou plusieurs élèves en situation de jeu, de création ou de pilotage. Ce projet doit être élaboré en concertation entre l'élève, sa famille et l'ensemble de l'équipe pédagogique
- Cours d'instrument (1h cumulable en pédagogie de groupe)
- Validation d'une fin de parcours en formation musicale
- Participation à un parcours validé par l'équipe pédagogique composé de différents modules (deux par année) :
  - 1- MAO
  - 2- Ateliers spécifiques présentés en début d'année
  - 3- Participation à des projets phares du Conservatoire
  - 4- Parcours complémentaire dans une autre discipline (deuxième instrument possible selon les places disponibles, atelier de théâtre, d'arts plastique ou projet chorégraphique)
  - 5- Musique de chambre
  - 6- Musique d'ensemble (instrumentiste ou chanteur, rôle de soliste, initiation à la direction, création, composition)
  - 7- Participation à une activité musicale extérieure.

La participation à certains de ces modules peut être conclue par une restitution publique notamment en musique de chambre et en musique d'ensemble.

Le cycle d'étude est jalonné par une présentation publique de la "carte blanche". Tous les ans, l'évolution du parcours est abordée en conseil d'enseignants.

### **L'accueil des adultes en musique**

Les adultes peuvent s'inscrire dans les classes instrumentales en fonction du nombre de places disponibles. Après deux ans d'études et analyse du parcours, la suite de l'apprentissage dans les disciplines instrumentales à forte demande est reconsidérée et peut prendre une autre forme.

Ainsi, un atelier collectif en petit groupe (exemple : 1h à 4) dont l'organisation et les objectifs restent flexibles est proposé en lieu et place du cours instrumental.

Un témoignage de la volonté de s'engager dans la vie du conservatoire (artistique et humaine) fait partie du prérequis de la candidature à cet atelier collectif.

Ainsi, à partir de leur 3<sup>ème</sup> année, tous les adultes musiciens du conservatoire doivent être engagés dans un projet artistique collectif qui sera évalué en conseil d'enseignant chaque année et possiblement reconduit.

Les élèves étudiants, déjà en parcours au conservatoire, ne sont pas concernés par ces dispositifs.

### **La classe CHAM-orchestre**

Le Conservatoire est fortement engagé dans les dispositifs d'EAC (Education Artistique et Culturelle) sur l'ensemble du territoire. Ainsi, des projets de musique et de danse à l'école se sont développés dans les écoles maternelles, élémentaires et dans les collèges. Parmi ceux-ci, une classe CHAM-orchestre (Classe à Horaires Aménagés Musique) a été récemment créée.

Les élèves de la classe CHAM sont élèves du conservatoire à part entière. Ils bénéficient de 4 heures d'enseignement musical hebdomadaires dont 2h dans les locaux du conservatoire. Ils peuvent rejoindre toutes les pratiques collectives qui leur sont accessibles. Ils peuvent être intégrés aux projets artistiques du conservatoire.

### **Les élèves des classes-orchestre**

De même que pour les élèves de la classe CHAM, les élèves des classes-orchestre présentes en collège et en écoles élémentaires peuvent rejoindre toutes les pratiques collectives qui leur sont accessibles. Ils peuvent être intégrés aux projets artistiques du conservatoire.

S'ils le souhaitent, ces élèves peuvent s'inscrire dans les classes instrumentales du conservatoire. Ils sont alors prioritaires en fonction des places disponibles.



## 5- Les parcours en danse

La danse est, à la fois, espace de liberté, ouverture sur soi, sur les autres, sur le monde.

Le parcours en danse permet de développer son imaginaire autour de la découverte du corps, de trouver sa place, ou de se l'inventer.

L'enseignement de la danse repose sur plusieurs axes :

- Donner tous les éléments techniques, en partant des éléments fondateurs jusqu'à un parcours complet, allant vers une future pratique en amateur
- Permettre aux élèves d'être acteurs de leur engagement chorégraphique en allant à la rencontre de leur public
- Favoriser la rencontre avec la musique vivante, en plaçant la transversalité artistique au cœur des dispositifs pédagogiques
- Ouvrir sur d'autres danses, d'autres partenaires ; faire une large place à l'intervention d'artistes extérieurs

### Les cursus

L'organisation des activités est hebdomadaire. Le planning des cours est conçu de façon à permettre le maximum de combinaisons entre les deux danses enseignées (classique et contemporain). Les élèves sont invités à découvrir la danse de claquettes. D'autres danses pourront élargir ce parcours.

La première année en danse est une année d'exploration/initiation appelée « découverte danse 7 ans ». Elle est accessible aux enfants en CE1. Les élèves participent à deux ateliers hebdomadaires d'une heure.

Dans cette année d'approche, en complémentarité, chaque professeur installe les éléments singuliers fondateurs de chaque technique de façon à guider les futurs choix des élèves.

Cycle	Âge	Organisation
Parcours danse 7 ans	Elèves en CE1 : Élèves provenant de musicadanse ou nouveaux inscrits.	2 ateliers d'une heure.

A partir de la première année du 1<sup>er</sup> cycle (1P1), l'élève aborde les deux disciplines (classique et contemporain) en choisissant une danse principale (la "dominante") dont le cours sera doublé. La deuxième danse représente la "complémentaire". L'élève est ainsi pleinement intégré dans le 1<sup>er</sup> cycle, dans la perspective des évaluations de fin de cycle. Le parcours en double-dominante est possible.

1 <sup>er</sup> cycle (élèves au-delà du CE1)		
Éléments de contenus	Organisation	Suivi et évaluation de l'élève
<p>Durée : 3 à 5 ans en 3 phases</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cycle de la découverte, mise en place des éléments fondamentaux, structures corporelles et langage chorégraphique</li> <li>• Découverte des qualités de mouvement et d'énergie</li> <li>• Prise de conscience de l'expressivité du mouvement</li> <li>• Approche de la culture chorégraphique</li> <li>• Participation aux stages, sorties, rencontres</li> <li>• Participation aux spectacles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doublement du cours de la discipline principale choisie (de 1h15 à 1h30 par cours)</li> <li>• Discipline complémentaire : 1 cours (1h15 à 1h30)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi et appréciation de la progression de l'élève tout au long du cycle</li> </ul> <p><u>En fin de cycle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre pédagogique avec un artiste invité aboutissant à une restitution publique.</li> <li>• Validation du passage de cycle en conseil d'enseignants.</li> </ul>
<p><b>NB :</b> Ce cycle est conclu par le brevet de fin de 1<sup>er</sup> cycle. Il donne accès au 2<sup>ème</sup> cycle.</p>		

A partir du 2<sup>ème</sup> cycle, les professeurs, au moment opportun, encouragent les élèves à participer aux ateliers chorégraphiques. Cette participation peut être continue ou ponctuelle, par projet.

La discipline complémentaire n'est plus obligatoire mais reste vivement recommandée.

2 <sup>nd</sup> cycle		
Éléments de contenus	Organisation	Suivi et évaluation de l'élève
<p>Durée : 3 à 5 ans en 3 phases</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cycle du développement des acquisitions techniques</li> <li>• Développement du point de vue de l'espace, du temps, des nuances et des qualités de mouvement</li> <li>• Approfondissement de la relation musique-danse, de la composition, de l'improvisation</li> <li>• Approche des répertoires</li> <li>• Participation aux stages, sorties, rencontres</li> <li>• Participation aux spectacles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux cours dans la discipline principale choisie pour une durée totale entre 3h30 à 4h.</li> <li>• Discipline complémentaire éventuelle : 1 cours (1h30 à 2h)</li> <li>• Atelier chorégraphique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi et appréciation de la progression de l'élève tout au long du cycle</li> </ul> <p><u>En fin de cycle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre pédagogique avec un artiste invité aboutissant à une restitution publique.</li> <li>• Validation du passage de cycle en conseil d'enseignants.</li> </ul>
<p><b>NB :</b> Ce cycle est conclu par le brevet de fin de 2<sup>ème</sup> cycle. Il donne accès au parcours de 3<sup>ème</sup> cycle.</p>		

### **Le parcours de 3<sup>ème</sup> cycle**

La durée du cycle est fixée entre 2 et 4 ans d'études. Elle varie selon la progression de l'élève et son implication dans le dispositif. En début d'année, un contrat d'objectif est établi entre l'équipe pédagogique, l'élève et la famille. Les objectifs prioritaires du 3<sup>o</sup> Cycle sont l'acquisition de l'autonomie, la créativité, et la prise de responsabilité artistique. A la suite d'un parcours complet, et après avis de l'équipe pédagogique, l'établissement délivre un CEC (Certificat d'Études Chorégraphiques).

Le parcours complet :

- "Carte blanche" chorégraphique élaborée par un ou plusieurs élèves en situation de création ou de pilotage. Ce projet doit être élaboré en concertation entre l'élève, sa famille et l'ensemble de l'équipe pédagogique.
- Cours de danse (5h)
- Participation à un atelier chorégraphique
- Participation à un parcours validé par l'équipe pédagogique composé de différents modules (deux minimum par année) :
  - 1- Formation musicale du danseur
  - 2- Ateliers spécifiques présentés en début d'année (histoire de la danse, anatomie, AFCMD...)
  - 3- Participation à des projets phares du Conservatoire
  - 4- Participation à un parcours complémentaire dans une autre discipline (atelier percussions, théâtre, comédie musicale, jazz ...)
  - 5- MAO
  - 6- Participation à une activité chorégraphique extérieure.

La participation à certains de ces modules peut être conclue par une restitution publique.

Le cycle d'étude est jalonné par une présentation publique de la "carte blanche".

Tous les ans, l'évolution du parcours est abordée en conseil d'enseignants.

### **La formation musicale « danse »**

La formation musicale « danse » est spécifique aux études chorégraphiques. C'est un projet pour le Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte. Elle pourra s'organiser en modules. Lorsque ces modules auront été mis en place, les élèves devront les avoir suivis pour pouvoir prétendre à l'obtention des « brevets de fin de cycle ».

### **Les ateliers**

Les ateliers font partie intégrante des études chorégraphiques.

L'atelier technique permet d'aborder ou d'approfondir un élément technique spécifique sous une forme particulière (démarche pédagogique, musique...).

L'atelier chorégraphique (à partir de la fin du 1er cycle) est d'avantage orienté vers la création, la composition, l'improvisation. Il mène souvent à des productions (le plus souvent interdisciplinaires) au sein de la programmation annuelle du conservatoire. L'atelier chorégraphique peut également être un moment de découverte des répertoires. Au moment des évaluations de fin de cycle, il est également un moment privilégié du travail de composition des variations libres.

### **La pratique amateur**

Avec accord de l'équipe pédagogique, quelques grands élèves peuvent continuer à pratiquer la danse au conservatoire, régulièrement ou de manière ponctuelle, au sein d'un cours qui leur est alors proposé.

### **L'accueil des adultes en danse**

Les adultes débutants ou expérimentés peuvent être accueillis dans les cours spécifiques et les ateliers chorégraphiques. Bien qu'étant « hors-cursus », ils sont associés à la vie d'une « classe ». Il est ainsi souhaitable qu'ils participent à l'une des manifestations publiques.

## **6- Les parcours en arts plastiques**

L'objectif pédagogique général des ateliers d'arts plastiques est « l'accompagnement vers un processus personnel de création ». Chacun, selon son âge, son parcours ou ses objectifs est guidé vers la découverte de son propre « potentiel de création ».

### **Les ateliers**

Les ateliers traditionnels sont organisés en groupes d'âge, à raison d'un cours par semaine.

L'atelier *Les Pépins*, pour les enfants de 4 à 6 ans est un atelier d'éveil artistique sous forme d'activité ludique (sensibilisation aux formes, aux couleurs, aux matières sous forme d'expériences de peinture, dessin, collage).

L'atelier *Jardin'Art* pour les enfants de 6 ans à 13 ans propose une découverte artistique et de familiarisation avec différentes techniques de dessin, peinture, collage... -

L'atelier *Cultur'Art* pour les adolescents et les jeunes adultes (de 13 ans jusqu'à 18 ans) joue sur la promotion de l'expression personnelle par la pratique de nombreuses techniques (illustration, manga, lettrage, pochoir, art végétal, volume et dessin de modèle vivant). Les élèves développent leur savoir-faire et leur esprit critique.

L'atelier *Mouv'Art* destiné aux adultes favorise les projets personnels, collectifs, interdisciplinaires. Il est l'occasion de rencontres avec des artistes, de cours de modèles ; une plongée dans les différentes techniques du dessin et de la peinture et périodes de l'histoire de l'art.

L'atelier *Modul'Art* permet une découverte d'une autre discipline pour les élèves plasticiens, ou une initiation aux pratiques d'art plastique pour tous les autres élèves du conservatoire à partir de 15 ans.

L'atelier *ArtyHouse* est orienté vers la préparation aux concours d'entrée aux écoles supérieures d'art. Il aborde l'ensemble des aspects des arts plastiques. Un cours hebdomadaire rassemble plusieurs techniques et disciplines (dessin, peinture, couleurs et dérivés, culture générale, philosophie de l'art et pluridisciplinarité). Les élèves sont amenés à préparer un dossier de présentation de leur démarche artistique.

### **L'accueil des adultes et jeunes amateurs**

Les adultes débutants ou expérimentés peuvent être accueillis dans l'atelier spécifique *Mouv'Art*.

Les jeunes et adultes amateurs peuvent, sans suivre d'atelier spécifique, participer aux ateliers *Modul'Art* (à partir de 15 ans).

### **Transdisciplinarité**

Dans une perspective d'ouverture aux autres disciplines artistiques, les élèves sont invités à créer ou à participer à des projets communs avec les danseurs, les comédiens et les musiciens.

## **7- Le parcours en théâtre**

L'objectif principal de l'enseignement du théâtre au conservatoire est de transmettre des savoirs à travers la découverte et la pratique d'un répertoire allant de l'héritage antique à nos jours. De plus, tout au long de l'année, les élèves, accompagnés de leur professeur, sont invités à assister à divers spectacles propices à compléter leur formation. Des rencontres avec les autres disciplines du conservatoire sont également proposées.

### **Les cours**

Les cours sont organisés par tranche d'âge :

#### Prologue (CE1/CM2)

Les classes de prologue (éveil) offrent une pratique ludique, où l'élève peut découvrir les outils, les techniques et les accessoires qui composent la palette du jeu théâtral. C'est une occasion d'éveiller la curiosité des élèves et de les introduire dans l'univers du théâtre. Durant ces années d'éveil, les élèves se voient proposer des activités simples, concrètes qui incluent plusieurs axes nécessaires à la pratique théâtrale.

1 cours/semaine - 1h Prologue 1 (CE1-CE2) - 1h30 Prologue 2 (CM1-CM2)

#### Avant-Première (6ème/3ème)

L'avant-première est une phase d'initiation pendant laquelle sont abordés les éléments constitutifs du premier cycle d'apprentissage.

L'objectif est de faire découvrir l'art théâtral aux adolescents, ainsi que sa place dans la société, en adaptant l'approche à leurs attentes. Cette période initiale est une occasion de sensibiliser les élèves aux différents aspects du théâtre et de les familiariser avec ses concepts de base.

1 cours/semaine - 1h30

#### Cycle 1 :

Il s'adresse aux élèves lycéens et se compose de :

- Enseignement des techniques de base, vocales et corporelles
- Training de l'acteur inspiré des différentes écoles
- Découverte et travail sur le plateau de textes variés et mise en jeu de ces textes
- Improvisations autour de thématiques ou situations dramatiques
- Parcours de spectateur

Tout au long du cycle, l'élève s'engage dans des présentations de travaux (plusieurs spectacles par an).

L'évaluation de l'élève est continue.

2 cours/semaine - 1h30 - durée 1 à 2 ans

Pour enrichir ce parcours, un atelier de danse contemporaine, de chant et une ou des master-class avec la présence d'artistes invités sont envisagés.

#### Cycle 2 :

Après le Cycle 1 ou après une rencontre avec le professeur, les élèves s'orientent vers le Cycle 2 qui se compose de :

- Enseignement et approfondissement des techniques vocales et corporelles

- Training de l'acteur inspiré des différentes écoles
- Travail d'interprétation autour d'un répertoire le plus large possible
- Travaux en autonomie, ateliers d'écriture
- Parcours de spectateur

Tout au long du cycle, l'élève s'engage dans des présentations de travaux (plusieurs spectacles par an, dont au moins un avec d'autres disciplines)

L'évaluation de l'élève est continue.

3 cours/semaine - 1h30 - durée 1 à 3 ans

Pour enrichir ce parcours, un atelier de danse contemporaine, de chant et une ou des master-class avec la présence d'artistes invités sont envisagés.

### **L'accueil des adultes**

Les adultes débutants ou expérimentés peuvent être accueillis dans l'atelier spécifique. Bien qu'étant « hors-cursus », ils sont associés à la vie d'une "classe". Il est ainsi souhaitable qu'ils participent à l'une des manifestations publiques.

## **8- Les dispositifs personnalisés**

### **La Formation Artistique Continué (FAC)**

Il peut être proposé à des élèves, en fonction de certaines conditions familiales difficiles, d'emploi du temps chargé, de s'engager dans une Formation Artistique Continué.

Ne menant pas aux évaluations de fin de cycle, ces parcours sont souvent allégés et sont à construire en concertation avec l'équipe pédagogique.

Cette formation est accessible à partir de la scolarisation en 3ème pour les élèves musiciens et danseurs, puis à partir de la seconde pour les élèves en classe de théâtre.

Pour la musique, la « FAC » permet l'allègement de certains contenus sauf pour les élèves débutants dans leur 2 premières années d'études.

Ce dispositif donne accès à un cours instrumental d'une durée de 30 minutes hebdomadaires mutualisable, rend indispensable la participation à un cours collectif (formation musicale, ensemble instrumental ou vocal) selon un contrat d'objectif établi en début d'année avec le professeur d'instrument.

Pour les élèves qui ne trouveraient pas d'atelier de pratique collective, la participation à deux auditions ou spectacle/an est exigée dont un projet phare de la classe. Cette participation conditionne la future réinscription.

Pour la danse, la « FAC » permet l'allègement de certains contenus (doublement du cours de dominante), en concertation avec l'équipe pédagogique sauf pour les élèves débutants dans leurs 2 premières années d'études.

Pour la danse comme pour la musique, chaque année, l'évaluation du contrat d'objectif est réalisée lors d'un conseil d'enseignants et permet de motiver le maintien dans cette formation artistique continuée.

Pour le théâtre, la « FAC » permet l'allègement de certains contenus (doublement du cours), en concertation avec l'équipe pédagogique sauf pour les élèves débutants dans leurs 2 premières années d'études.

Si l'évaluation fait état d'un investissement notablement insuffisant, l'éventuelle demande de réinscription ne sera plus prioritaire.

Un retour en cursus diplômant est possible, en fonction de l'avis de l'équipe pédagogique.

### **L'itinéraire Artistique**

L'itinéraire artistique concerne des élèves multispécialistes. Lorsqu'ils pratiquent deux spécialités ou plus, certains aménagements sont possibles autour de la formation musicale, la pratique collective ou la danse complémentaire. La spécialité allégée est alors considérée comme « connexe » et le cursus de la spécialité « principale » doit être suivi dans son intégralité.

Un élève peut prétendre à intégrer cet itinéraire à partir de la 3<sup>ème</sup> phase de 1<sup>er</sup> cycle (dans les 2 spécialités). Il reste considéré en cursus dans sa spécialité principale.

Pour l'élève tri-spécialiste ou multi-instrumentiste en musique (et danseur ou élève en théâtre ou arts plastiques), des adaptations au cas par cas sont organisées, en concertation avec l'équipe pédagogique.

En musique, l'accès à un deuxième instrument est soumis à l'approbation de l'équipe pédagogique et fera l'objet d'un contrat d'objectif.

Dans la spécialité non principale, une évaluation en fin d'année de la motivation et l'implication dans la vie du conservatoire est nécessaire afin d'évaluer la poursuite du parcours.

### **Le cursus adapté**

À la demande des parents ou des responsables légaux, et en concertation avec ceux-ci, un cursus adapté peut être élaboré par l'équipe pédagogique pour les enfants en difficulté d'apprentissage ou en situation de handicap déclaré (présentation du PAI-document précisant les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité).

Pour chaque élève en cursus adapté, un projet pédagogique individualisé est établi en concertation avec la famille et l'équipe pédagogique. Le conservatoire projette la nomination d'un professeur référent qui assurera le suivi des études des élèves concernés.

## **9- Des éléments en commun**

### **Le livret de l'élève en cursus**

Le livret de l'élève est en cours d'élaboration. L'objectif est d'accompagner l'élève tout au long de son parcours au conservatoire. Il est un repère pour l'élève, sa famille et les professeurs. Ses activités y sont consignées, parfois « racontées » par l'élève lui-même. Le livret est un outil de communication avec les parents. Il est mémoire, l'élève y conserve programmes, affiches, notes sur des enregistrements, des œuvres ou des interprètes.

En début d'année, le livret de l'élève sert également de support aux projections pédagogiques partagées entre le professeur, l'élève et sa famille : sa progression attendue, sa participation aux pratiques collectives pour les musiciens, ses implications envisagées aux productions artistiques du conservatoire et sa présentation éventuelle aux évaluations de fin de cycle.

Le livret concerne l'ensemble des élèves.

### **Les évaluations en musique, en danse et en théâtre**

L'évaluation est continue. Chaque moment musical ou chorégraphique vécu par l'élève est propice à une évaluation qui est réalisée de manière informelle. Chaque année, un rendez-vous est programmé entre la famille et le professeur référent.

La fin d'un cycle est formalisée par une évaluation au cours de laquelle un artiste invité prêtera une attention particulière, avec l'aide des professeurs, au parcours effectué par l'élève sur l'ensemble du cycle. Elle se compose d'une restitution publique et d'une rencontre préalable avec « l'artiste invité ». Cette rencontre singulière peut prendre plusieurs formes : un cours, une répétition d'un morceau/chorégraphie d'ensemble, un déchiffrage commun, une improvisation, une master-class ou mini-stage avec d'autres élèves... L'artiste invité est alors identifié et légitimé par tous, élèves et familles, en tant que pédagogue et musicien/danseur. Il lui est demandé d'établir une évaluation écrite de ses rencontres avec l'élève. Ce bilan est pris en compte par le conseil d'enseignant.

Lors de la restitution publique, les élèves de la classe, les familles sont appelées à vivre un « moment de musique, de danse ou de théâtre », partagé avec l'artiste invité. La validation d'un passage de cycle est indépendante de ce moment d'expression artistique personnelle.

Le passage de cycle et la délivrance d'un Brevet de fin de cycle sont déterminés lors d'un conseil d'enseignants.

### **Les auditions, les concerts, les spectacles, les expositions**

La mise en situation « devant un public » constitue un élément pédagogique majeur de la formation de l'élève, comme élément structurant de son engagement, pour lui-même, ses partenaires, le conservatoire.

Une saison artistique riche et variée est mise en place chaque année.

Des partenariats artistiques privilégiés sont mis en œuvre avec les équipements culturels des communes ou de l'intercommunalité, avec les compagnies professionnelles implantées, avec les associations et les établissements d'enseignement artistique des territoires voisins.

Les élèves participent aux manifestations, accompagnés de leurs professeurs. Chaque élève trouve matière dans ces « mises en situations artistiques » à compléter sa formation, à « donner » en même temps que « recevoir », à accomplir son rôle d'élève artiste dans sa commune, son école, sa famille.

### **Les pédagogies innovantes**



Certains départements proposent des dispositifs pédagogiques différents autour de projets de croisements, tels que des semaines banalisées, des grands groupes ou une classe unique, impliquant des échanges entre élèves et professeurs.

Ces dispositifs pédagogiques sont présentés en détail aux élèves et à leurs familles lors d'une réunion de rentrée.

## **10- L'accueil des pratiques amateurs en musique**

Les jeunes et les adultes amateurs peuvent être accueillis individuellement ou en groupe pour un accompagnement de projet (musique de chambre, groupes de musique traditionnelle, jazz ou musiques actuelles, compagnie de danse, troupes de théâtre...), en fonction des disponibilités des professeurs.

Les amateurs sont vivement encouragés à « oser la musique, la danse ou le théâtre » s'ils sont débutants, ou à rejoindre un ensemble de pratique collective, ou un cours dédié en fonction de leurs compétences, s'ils sont expérimentés.

En musique, les pratiques collectives sont communes aux élèves en cursus, en parcours personnalisé (Formation Artistique Continué, Parcours Artistique, Cursus Adapté) et aux jeunes et aux adultes amateurs, inscrits ou non dans un cours d'instrument. Quel que soit le style, le niveau, le nombre de participants, « jouer ensemble » est accessible à tous. Un nombre important de possibilités existe, permettant notamment les parcours personnalisés déjà évoqués.

### Listes des pratiques collectives accessibles aux jeunes et aux adultes amateurs (non-inscrits en cours d'instrument) :

#### Pratiques vocales :

Chœurs d'adultes

Chorales d'enfants et d'adolescents

#### Pratiques instrumentales :

Orchestres à cordes ou à vent

Ensembles de classe

Musique de chambre (tous instruments)

Ensembles de percussions du monde

Ateliers de musiques traditionnelles (tous instruments)

Ateliers de musiques actuelles

Ateliers jazz

Musique Assistée par Ordinateur

Groupes de musiques actuelles accompagnés

Ensemble de musique ancienne (tous instruments)